

Corse infos

les tentations
15 | 25 MARS
nouvelle collection 2013

rochebobois

BASTIA :
5, rue Lucie de Casabianca /42, bd Graziani
Tél. 04 95 34 11 24

AJACCIO :
Pôle de Suartello
Tél. 04 95 20 62 20

Plage de Cala di Fica : les Robinson ont-ils peur des écolos et de la presse ?

Alain Appietto et son fils Alexandre comparaissent hier avec deux militantes écologistes, Nicole Chana et Valérie Colonna-Cassotti pour des « violences réciproques » sur le port d'Ajaccio après un reportage



Appietto père et fils s'entrelient avec leur conseil, tandis que dans une salle majoritairement verte, à gauche, les écologistes et le journaliste parlent avec M^r Guiseppi.

(Photos P. O.)

Pour connaître le langage des fleurs, il faut savoir contempler leur tige grêle, leurs feuilles lobées et grisâtres ou leurs pétales rose pâle. Tel l'Érodium de Corse, qui pousse sur les côtes de Cala di Fica, une anse à quelques encablures du golfe d'Ajaccio. Les gros 4X4 Hummer de la société de randonnée d'Alain Appietto (62 ans) et de son fils Alexandre (31 ans) dénaturent le site en l'écrasant avec leurs grosses roues ? Son avocat assure qu'ils ont une âme d'écolo, parfumée à l'Érodium Corsicum espèce endémique retrouvée par le père sur le site. Les militants verts sont moins enclins à leur envoyer des fleurs. Et en retournant surtout les épines. Nicole Chana (72 ans) et Valérie Colonna-Cassotti (51 ans), deux militantes de l'association de défense de l'environnement ajaccienne Garde les accusent de les avoir agressées en juillet 2012 à Ajaccio après un reportage. Au passage, deux de nos confrères de Direct 8 avaient

été bousculés et molestés dans l'exercice de leur fonction. L'ancien procureur Thomas Pison ne lisant pas les faits de la même façon, c'est un étrange dossier de « violences réciproques en réunion » qui a échoué hier après-midi devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio.

Justice pas fleur bleue

Pas fleur bleue pour deux sous, le président Gérard Pons est revenu sur des faits en partie filmés par des caméras de vidéosurveillance et le smartphone furtif d'un des journalistes. Guide d'un jour de nos confrères de Direct 8 qui réalisent un reportage sur la violation de la loi littoral dans l'île, les deux femmes se souviennent les avoir menés en bateau... à Cala di Fica avec un skipper et le fils de Valérie Colonna-Cassotti. D'autres lieux comme le Scudo ou Capo di Feno devaient être filmés. Au retour au port de l'Amirauté, les choses se compliquent.

Les femmes rapportent que le père et le fils les ont agressées elles et les journalistes sur la panne. Menaces verbales, coups et appareil photo jeté à l'eau. « Mes voisins m'ont dit que des gens étaient venus avec des caméras chez moi, avaient filmé et quand je suis allé dans mon cabanon, j'ai vu qu'il manquait un short et 100 euros », explique Alain Appietto, visage buriné, cheveux longs et idées claires. Le président Pons lui tend une perche : « En somme, vous êtes allés pour les identifier ? ». Le prévenu acquiesce et répond que son intention était de tirer l'histoire du short au clair. La version de son fils, Alexandre ? « Pour comprendre leur présence ». Il évoque être agacé par la « répétition des reportages » : « Ce n'est pas de l'information, c'est de la désinformation, le ton monte, on s'énerve, mais c'était brouillon, une bousculade. » Et de maintenir : « C'était une bousculade dans les deux sens. » Tous les témoins dont le skipper, affirment que ce sont les Ap-

pietto qui ont fondu vers l'équipage, tranquillement installé dans le bateau pour prendre l'apéro en cette fin du mois de juillet, vers 20 h 45. Preuve des coupes drastiques dans la Justice, le tribunal a visionné ensuite sur un écran minuscule les violences filmées par les caméras du port. Puis le film « pirate » sorti du téléphone du journaliste. Rien de bien visible. Mais les cris des Appietto dessinent les contours d'une réelle agressivité. Alain Appietto veut remettre les choses dans leur contexte. Même s'il admet avoir été « énérvé ».

« Une bousculade dans les deux sens »

Le journaliste Alban Patural « agressé, pas molesté », confirme, lui l'agression. Il se souvient avoir été pris par le col, soulevé. « Le jeune homme a tenté de me jeter à l'eau », détaille-t-il. Alexandre Appietto reconnaît des agressions verbales. « Si j'avais voulu le mettre à la mer, je l'aurais fait », lance-t-il, sûr de lui, dans un prétoire vert qui remue entre rires et indignations.

Trois mois de prison avec sursis requis

Le parquet, représenté par Guillaume Saint-Cricq remarquera que le sujet de la loi littoral est sensible. La rixe ? « Déplorable, consternant, regrettable ». Et puis il y a la violence. « À chaque fois que l'on parle de littoral, on sort les armes ». Celles du ministère public sont de trois mois avec sursis pour les Appietto. Une peine « d'avertissement », requises contre deux hommes au casier vierge. La relaxe requise pour les écolos rééquilibre les hésitations premières du parquet.

piété de 16 ha n'est qu'une goutte d'eau dans la SCI Capo di Feno (600 ha) que traverse le chemin dans le maquis. La partie civile parlera à plusieurs voix. Celle de M^r Pierre Ceccaldi, d'abord, pour notre confrère le journaliste Alban Patural balaiera la relation des faits « fantaisiste ». Il ne croit pas plus au vase de Soisson de la défense, le « short volé et les 100 euros », qu'à leur bienveillance. « Mon client n'est pas un paparazzi, on lui a jeté son téléphone, sa caméra, comme si on voulait le faire taire », affirme-t-il, regrettant que la Corse ne soit pas un « espace de liberté ». Me Valérie Guiseppi, l'avocate du Garde est revenu sur le contentieux Appietto. Relatant des menaces récurrentes dénoncées par des promeneurs : ici une femme et ses petits-enfants « morts de trouille » ; là une autre femme et ses filles interpellées sur la plage. La raison ? Les activités d'excursion d'Appietto : « C'était une promenade habituelle des Ajacciens, aujourd'hui, une situation de non-droit où un sentier du littoral est en cours d'élaboration. Appietto lui vend le concept de Robinson Crusôé à ses clients », poursuit-elle fermement. Fustigeant avec pertinence « la plage et le sentier privés vendus » par le « business » d'Appietto.

M^r Gilles Simeoni, avocat de Valérie Colonna-Cassotti a soulevé l'attitude digne de « Ponce Pilate » d'un ministère public qui avait confondu alors victimes et agresseurs dans le même panier dans « un choix fautif initial ». « M. Appietto, je ne vais pas soutenir que vous êtes des voyous, je plaide pour l'apaisement, mais la justice doit dire le droit et le juste », souhaite intelligemment le pénaliste. Définissant les rôles des agresseurs et des agressés, il a également plaidé avec concision et efficacité pour la liberté de la presse. En face, M^r Antoine Viniér-Orsetti a rappelé le contexte de l'affaire, puis a extrapolé sur la « jalousie ajaccienne », exacerbée quand Appietto père et fils remontent le cours au volant de leur Hummer noir ou jaune.

Délibéré le 7 mai

Tout en finesse, son confrère M^r Jean-Paul Petreschi a demandé que l'on arrête de faire d'Appietto un « bouc émissaire ». D'arrêter de dire qu'il privatise la plage. « C'est faux, on peut y accéder depuis Capo di Feno en suivant le ruisseau », détaille-t-il, bon connaisseur des lieux et du dossier. Citant aussi « M. Paradis », un botaniste renommé avec lequel Alain Appietto a découvert l'Érodium Corsicum dans le jardin d'Eden de Cala di Fica. Assurant que celui-ci est un expert en la matière. Qu'il a publié avec lui. Démolissant l'image de harceleur, il le peint en amoureux de la nature. « Vous voyez le 4X4 et pas le reste », assure Me Petreschi tout en notant que les « écologistes ont violé la propriété privée lors du reportage ». La justice a mis l'affaire en délibéré en date du 7 mai. La saison où les fleurs sont les plus belles. Pour qui le seront-elles ? Robinson Crusôé ou ses Vendredi indiscrets d'un jour ?

PAUL ORTOLI
portoli@corsematin.com



Le sentier du littoral de Cala di Fica est en cours d'élaboration.